

communs : des enjeux communs pour préserver le foncier et l'activité agricole, des objets communs pour valoriser la multifonctionnalité des espaces.

Quelques points de vigilance ont néanmoins été rappelés.

Tout d'abord, l'importance des aspects paysagers a été relevée pour articuler les échelles mais également parce qu'ils permettent de renforcer l'identité des territoires.

Par ailleurs, concernant l'agriculture, il est nécessaire de prendre en compte non seulement les espaces agricoles, mais également d'intégrer l'aspect économique tant pour le fonctionnement des exploitations que pour la valorisation de leur rôle dans le maintien et le développement de l'armature verte (aménités). Inversement, a été souligné l'intérêt d'aller au-delà et de faire évoluer les pratiques. La TVB suppose en effet d'augmenter la perméabilité des espaces agricoles, les espaces agricoles intensifs étant des facteurs de fragmentation de biodiversité. Il s'agit en effet de favoriser la circulation des espèces, au-delà des corridors et des zones naturelles déjà existantes. Ces enjeux s'apparentent ainsi davantage à des questions de **gestion de la TVB**, ou plutôt de l'armature verte.

Ces questions de gestion sont primordiales pour la mise en œuvre de la TVB. En effet, dans la loi, le portage, le financement ou encore l'accompagnement ne sont pas clairement définis. Ainsi, une bonne articulation entre la définition de la TVB et sa mise en œuvre, en particulier dans des politiques d'agglomérations est importante. En effet, l'atelier souligne que les documents d'urbanismes ne pourront répondre à l'ensemble des enjeux, en particulier sur les pratiques des acteurs.

La notion de projet oblige alors à **interroger les moyens utilisés**. D'un point de vue financier, se pose la question du portage et des dispositifs à mobiliser. D'un point de vue technique, ingénierie et compétences, la mise en œuvre de la TVB suppose tout d'abord d'avoir une bonne connaissance en écologie, via les bureaux d'étude mais également au sein des agences d'urbanismes ou les collectivités de manière permanente. Cela doit renforcer l'approche pluridisciplinaire.

D'un point de vue opérationnel, plusieurs solutions ont été relevées pour favoriser la bonne mise en œuvre de la TVB. Il s'agit avant tout de maintenir l'existant. Pour ce faire, la bonne prise en compte de la TVB dans la planification est nécessaire pour préserver les espaces ou pour agir sur la densification des espaces urbaines.

La prise en compte de l'économie agricole, pour rendre viable l'activité, est par ailleurs nécessaire, en renforçant le poids des filières de proximité notamment. Dans le SCoT Sud 54, plusieurs options ont été proposées pour constituer des réserves foncières et protéger les espaces : compensation, dérogation suite à des évaluations d'incidences, non artificialisation et mise en place d'une servitude TVB. Mais cela suppose également de travailler sur la gestion et la restauration des éléments favorables à la biodiversité ou sur le fonctionnement de la biodiversité. Les dispositifs réglementaires peuvent déjà apporter des réponses. Un participant souligne le rôle des bandes enherbées dans l'augmentation de la biodiversité, bien que cela n'ait pas été la raison de leur création. Le maintien ou la recréation d'éléments fixes du paysage peuvent être primordiaux, notamment dans des régions de biodiversité ordinaire comme dans le cas du PNR Marais d'Opale. La question des haies a été abordée plusieurs fois, les participants ont d'ailleurs souligné qu'il était possible de valoriser d'une manière économique ces haies via le bois-énergie notamment, au-delà des aides à la replantation. Surtout, la perte de biodiversité provient des pratiques, notamment agricole. Si la PAC pourra permettre de faire évoluer les pratiques, c'est bien un enjeu pour les territoires puisque, si l'on considère la rugosité des espaces, les zones d'agriculture intensive et zones urbaines sont des freins à la circulation des espèces. La mobilisation des MAET doit permettre d'accompagner la TVB, mais cela doit être complété par un accompagnement plus important.

PRÉCONISATIONS

L'articulation de la trame verte et bleue avec l'armature verte et bleue



L'articulation de la trame verte et bleue avec l'armature verte et bleue

Terres en Villes, le Certu, Rennes Métropole, l'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN), l'association pour le développement de l'agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG) ont proposé une démarche de bonne prise en compte de l'agriculture et ses espaces dans les SCoT. Cette démarche, dite AgriSCoT, se fonde sur trois valeurs essentielles : une figure territoriale claire et pédagogique qui structure le projet, la multifonctionnalité de l'agriculture et l'armature verte.

Cette dernière, à l'image de la démarche du SCoT de Montpellier et de son inversion du regard s'appuie sur « une conception plus large que la seule trame verte souvent réduite à la simple connectivité de la biodiversité dans un couloir limité, assure que le SCoT intégrera les interrelations entre espaces agricoles, forestiers et nature ainsi que leurs relations à l'espace bâti. On privilégiera les analyses systémiques comme l'analyse fonctionnelle développée par l'Ile de France ou l'étude des unités agro morphologiques du SCoT de Montpellier.

Elle évite en remplaçant la trame verte dans un système vert territorial que celle-ci ne sépare les espaces ouverts plutôt qu'elle ne les réunisse. Elle permet la prise en compte de toutes les fonctions de l'agriculture sans exclusive et le dialogue avec les acteurs concernés » In Guide « Comment bien prendre en compte l'agriculture dans le SCoT ? » en annexe de l'ouvrage « Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans le SCoT » aux éditions Certu – mai 2009

L'équipe AgriSCoT a souhaité approfondir ses réflexions à l'occasion du projet AgriSCoT financé par le réseau rural nationale (Ministère de l'Agriculture et FEADER). Pour cela, elle a organisé deux ateliers : le premier à Lyon en

2009 a simplement apporté une information sur le Grenelle de l'Environnement et le contenu de la définition légale de la trame verte et bleue, le deuxième en décembre 2010 à Paris a permis un échange approfondi avec la chargée de mission trame verte et bleue de la fédération nationale des parcs naturels régionaux et le bureau d'études en charge de cette trame sur le SCoT du Sud Meurthe et Moselle.

La présente fiche synthétise les apports de l'atelier qui a confirmé la validité du questionnement même s'il n'a pas proposé de modalités d'articulation entre armature verte et trame verte. Il faudra pour cela analyser les SCoT approuvés depuis le Grenelle, la manière dont on a cherché à articuler ou non la trame verte et bleue avec l'ensemble des espaces ouverts. Ce sera fait pour la réécriture du guide AgriSCoT.

Ce que dit la Loi

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle 2) a institué un nouvel outil au service de l'aménagement durable des territoires, la Trame Verte et Bleue (TVB). Elle vise à identifier et à restaurer d'ici 2010 un réseau écologique cohérent et fonctionnel pour répondre à l'objectif de préservation de la biodiversité.

La Trame Verte et Bleue se définit par deux composantes :

- **une composante aquatique** : cours d'eau et canaux classés ; zones humides ; milieux complémentaires importants pour la préservation de la biodiversité.

- **une composante terrestre** : espaces protégés et espaces naturels importants ; corridors écologiques permettant de relier les espaces (espaces naturels ou semi-naturels et formations végétales linéaires) ; surfaces en couvert permanent.

Elle correspond donc à un **maillage de continuités écologiques** (figure 1) regroupant :

- **les réservoirs de biodiversité** dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies ;
- **les corridors écologiques** qui sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

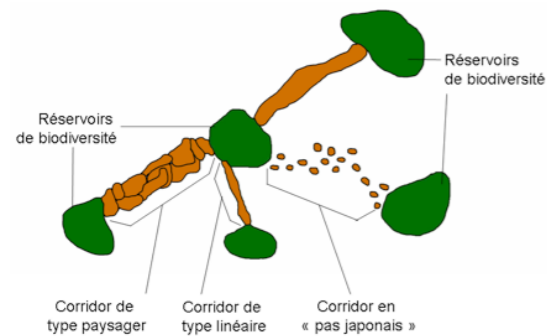


Figure 1 : les composantes de la Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue vise à stopper l'érosion de la biodiversité, elle concerne en particulier la biodiversité ordinaire (jardin, parcelles agricoles extensives, bord de routes, parcs urbains...).

Une mise en œuvre confirmant les inquiétudes de Terres en Villes

L'atelier du 10 décembre 2011 a d'abord souligné les limites du choix du terme Trame Verte et Bleue en matière de prise en compte de la biodiversité comme le déclare un des participants : « C'est certainement le plus mauvais terme qui pouvait être choisi pour parler de biodiversité. Il favorise une vision très réduite et considère seulement des nœuds et des fils. » Il est avant tout important de comprendre comment fonctionne la biodiversité sur un territoire et bien considérer les différentes dimensions d'évolution : surface, aire et temps. A ces dimensions doit être ajoutée la trame noire et étoilée. L'atelier a souligné la

nécessité de considérer le fonctionnement de la biodiversité, et ne pas avoir seulement une approche linéaire et par zonage.

L'atelier a ensuite estimé qu'il était nécessaire de mettre en parallèle la biodiversité avec le fonctionnement des activités agricoles et forestières, qui peuvent être appréhendées par l'analyse fonctionnelle. Ainsi, cela évite d'avoir un regard statique et permet de définir « un schéma de fonctionnement des espaces. » Et un des intervenants de rappeler que la première prise en compte de la biodiversité en Europe relève du réseau écologique paneuropéen et de souligner l'intérêt qu'il y a à parler de matrice : cela permet de considérer l'organisation paysagère et les milieux.

Toutefois, les échanges fructueux sur les travaux du SCoT sud54 consacrés à la trame verte et bleue ont mis en évidence l'apport d'une conception ouverte de la trame verte qui inclut certains espaces agricoles et forestiers ordinaires. Mais ils ont aussi confirmé que l'identification et la protection de la trame verte et bleue n'était pas un gage d'une bonne prise en compte du système vert du territoire : cette démarche était même réductrice lorsqu'elle proposait de faire découler le projet agricole du SCoT des seuls objectifs ayant présidé à la définition de la trame verte et bleue.



En conséquence, la recommandation de la démarche AgriSCoT de partir d'une approche systémique de l'armature verte est plus que jamais d'actualité, l'effet Grenelle ayant tendance à survaloriser l'entrée Trame Verte et Bleue. L'analyse de la deuxième génération SCOT devra permettre à Terres en Villes de mesurer ce risque, et de rechercher les moyens d'y remédier.

L'apport de l'atelier sur le traitement de la trame verte et bleue

Les travaux menés dans le cadre du réseau rural national par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ont permis de présenter lors de l'atelier des exemples d'intégration de la TVB dans les SCoT. Cependant, il existe une grande diversité d'approche.

La question du projet

Ces mêmes travaux ont montré que l'échelle des territoires de projet, dont celle des SCoT, était la plus à même de mettre en œuvre la TVB au niveau infrarégional. Pour les SCoT, ils doivent alors être en cohérence avec les Schémas régionaux de cohérence écologique et considérer les conditions permettant d'assurer la préservation de la biodiversité. Néanmoins dans le dispositif Grenelle, c'est la « **prise en compte** » qui a été choisie pour intégrer la TVB. Ainsi, les participants à l'atelier soulignent qu'il existe une certaine latitude pour la définition et la mise en œuvre, latitude qui suppose alors de mettre en avant la dimension projet dans le SCoT et le projet de territoire.

Le groupe met alors en avant la **notion de projet** et la définition d'axes stratégiques pour renforcer la pertinence, l'acceptation et l'opérationnalité de la TVB. Elle permet en effet d'avoir une vision globale et de mieux comprendre l'intérêt de préserver la biodiversité. Elle permet d'avoir une approche globale des espaces, considérant notamment la nature ordinaire et les éléments du paysage, mais surtout de mieux prendre en compte la « trame humaine ».

Cela suppose alors d'associer les acteurs en amont du projet, pour ne pas avoir seulement une vision d'expert ou une approche trop naturaliste, et de mobiliser des équipes pluridisciplinaires. Le projet favorise une meilleure mise au débat, appropriation et adhésion par les acteurs des orientations en faveur de l'agriculture et de la biodiversité. Les élus peuvent ainsi s'approprier plus facilement les notions, les agriculteurs dépasser leurs appréhensions.

Sa traduction s'opère donc dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (du diagnostic au DOO) mais également par des actions de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs, jusqu'à la définition d'actions de gestion de la TVB.

De la définition à la mise en œuvre de la TVB



La définition de la TVB doit intégrer deux aspects par rapport à la biodiversité : comprendre le fonctionnement et les dynamiques, appréhender la représentation sur une carte. Néanmoins, pour porter une réflexion stratégique sur la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques dans le SCoT, il est nécessaire de **confronter la TVB avec les enjeux d'identité territoriale et les activités humaines**. Les participants insistent particulièrement sur la nécessité d'intégrer la dimension économique de l'activité agricole.

Dans le cadre du SCoT, intégrer la réflexion sur la TVB et la biodiversité dans l'état initial de l'environnement aide à les considérer au service du projet.

Concernant la **définition de la trame verte et bleue** à proprement parler, elle suppose tout d'abord de bien caractériser le territoire à travers la cartographie de l'occupation des sols (inversion du regard, mobilisation de données simples) et la cartographie des corridors écologiques par une modélisation sur les flux d'espèces. Les participants relèvent l'importance de considérer les éléments structurant, dont les éléments du paysage.

L'identification cartographique de la trame verte et bleue est nécessaire, mais doit être considérée comme un outil de compréhension. Les travaux menés dans le cadre de l'état initial de l'environnement et le diagnostic doivent alors favoriser la mise en perspectives avec d'autres éléments cartographiques et les activités du territoire afin d'aboutir à des propositions et préconisations.

Dans la définition et la mise en perspective de la trame verte et bleue, les travaux pilotés par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ont montré que la **prise en compte d'espaces agricoles et forestiers** dans la trame verte et bleue était comme acquise, ce qui a été noté par les participants. D'ailleurs la TVB et la question de la prise en compte de l'agriculture dans la planification renvoient à des points